



**Communiqué de presse de l'Union
Luxembourgeoise des
Consommateurs**



(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)

L'ULC critique le nouveau régime des chèques-repas.

Le 9 novembre 2022, l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC) a demandé dans un communiqué de presse de l'équité et de la clarté en ce qui concerne les chèques-repas et a fait référence, entre autres, à une modernisation du régime des chèques-repas annoncée dans le « contrat de coalition 2018-2023 ». Or, environ sept mois plus tard, le ministère des Finances a présenté un nouveau régime pour les chèques en question. L'ULC ne peut être que partiellement d'accord avec le résultat.

Présenté la semaine dernière par la ministre des Finances, Madame Yuriko Backes, et le secrétaire général de l'Horesca, Monsieur François Koepp, le nouveau dispositif se veut plus moderne et plus flexible, tout en offrant plus de pouvoir d'achat aux bénéficiaires de chèques-repas. Mais ce qui semble être une bonne chose en soi présente plusieurs écueils – à commencer par la numérisation complète des chèques-repas.

Les titres-restaurant sous forme numérique ne sont pas nouveaux. De nombreux salariés utilisent déjà aujourd'hui des solutions par carte ou par application pour smartphone, ce qui présente des avantages tout à fait pratiques – notamment parce qu'il est possible de payer de petits montants par carte ou par app sans que cela ne donne lieu à des discussions sur les différences de montant ou le remboursement en monnaie.

Mais à en croire les déclarations de Madame Yuriko Backes et Monsieur François Koepp, la numérisation complète prévue pour le 1er janvier 2024 semble surtout avoir un objectif, à savoir la surveillance complète du système. « Même si l'ULC défend le point de vue selon lequel les chèques-repas ne doivent être utilisés que pour leur objectif premier, à savoir le paiement de repas ou de denrées alimentaires, il ne doit pas en résulter un passage au crible des consommateurs, ce qui est déjà préoccupant du point de vue de la protection des données », explique Monsieur Nico Hoffmann, président de l'ULC. « Les aliments que les utilisateurs

achètent avec leurs chèques-repas ne concernent personne, ni le gouvernement ni l'Horesca. Nous demandons donc l'abandon de ces contrôles prévus, respectivement le maintien des chèques papier – en particulier pour toutes les personnes qui ne veulent pas être réduites à l'état de citoyens transparents ».

Au lieu de soupçonner tous les bénéficiaires de chèques-repas et de les surveiller en permanence, l'ULC estime que le gouvernement devrait réfléchir à d'autres moyens de contrôle afin de détecter les éventuels abus du système. Une méthode qui ne poserait pas de problème du point de vue de la protection des données consisterait à effectuer régulièrement des achats tests dans les supermarchés, qui devraient être sanctionnés en conséquence en cas d'infraction.

De même, le renforcement du pouvoir d'achat promis par la ministre des Finances est tout au plus théorique. L'augmentation prévue de la valeur des chèques à 15 euros ne profitera finalement qu'aux salariés dont les employeurs sont prêts à payer les chèques plus chers. « Pour tous ceux qui continueront à recevoir des chèques-repas de 10,80 ou 8,40 euros à partir de 2024, il est même à craindre que leur pouvoir d'achat diminue, car certains établissements de restauration devraient adapter leurs prix, du moins en partie, à la valeur plus élevée des chèques », a déclaré Monsieur Nico Hoffmann.

Communiqué par l'ULC le 14 juin 2023

Contact pour la presse : Marc Bourkel, Chargé de Communication, tél. +352 49 60 22-504, mb@ulc.lu ou Myriam Riehl, Secrétariat ULC, tél. +352 49 60 22-202, mr@ulc.lu